

Air Indemnité dresse le bilan du trafic aérien du pont de l'Ascension

Les conseils pratiques aux voyageurs qui seront victimes d'un retard, annulation, surbooking ou correspondance manquée lors du prochain pont de la Pentecôte

Pour le dernier pont de l'Ascension 2016, ce sont près de 24 000 voyageurs qui ont subi un retard important de plus de 2 heures ou une annulation de vol et qui sont potentiellement éligibles à une indemnisation.

Le pont de la Pentecôte approche à grands pas et nombreux seront les voyageurs qui profiteront de ce moment pour s'accorder une escapade en France ou à l'étranger. Air Indemnité, leader de l'indemnisation aérienne fait un premier point sur les conditions de trafic au départ et à l'arrivée en France du 4 au 8 mai 2016.

Chiffres clés Pont de l'Ascension 2016 :

- Plus de 2 millions de passagers ont pris l'avion au départ et à l'arrivée en France
- Près de 24 000 voyageurs ont été victimes d'un vol annulé ou retardé de plus de 2 heures sur 4 jours
- Montant de l'indemnité potentielle : entre 250 euros et 600 euros par passager

Les destinations préférées des Français pour le pont de l'Ascension¹ :

1. France
2. Royaume-Uni
3. Italie
4. Espagne
5. Allemagne
6. Portugal
7. Maroc
8. Etats-Unis
9. Suisse
10. Pays-Bas

Rappel chiffres clés mai 2015:

Télécharger l'infographie [ICI](#)

- Près de 14 millions de voyageurs ont pris l'avion au départ et à l'arrivée en France
- Au global, 173 000 voyageurs ont été victimes d'un vol annulé ou retardé de plus de 2 heures
- Montant de l'indemnité potentielle : entre 250 euros et 600 euros par passager

Ponts du mois de mai : Trafic aérien

Les chiffres de 2015

Air Indemnité, leader de l'indemnisation aérienne a analysé les conditions de trafic sur près de 110 000 vols au départ et à l'arrivée des aéroports français pour en tirer des enseignements et des conseils pour ceux qui prendront l'avion à l'occasion des prochains ponts.



14 000 000

Nombre de voyageurs qui ont pris l'avion au départ des aéroports français



173 000

Nombre de voyageurs victimes d'un vol annulé ou retardé de plus de 2 heures



250 à 600€

Montant de l'indemnité potentielle par passager

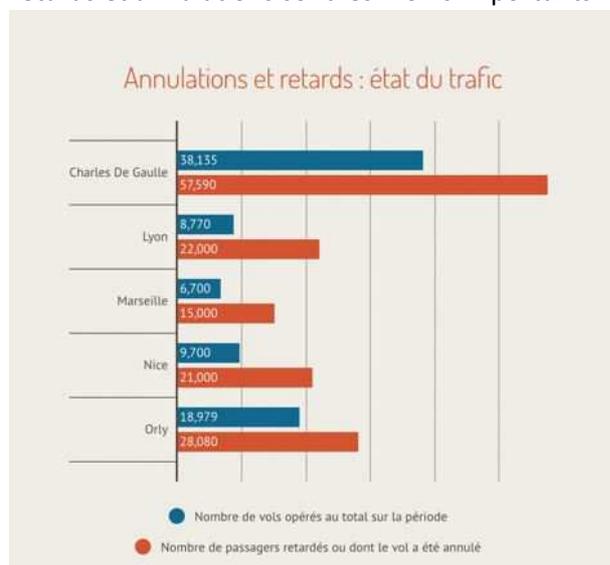
En mai 2015, 173 000 voyageurs ont été victimes d'un retard important ou d'une annulation. Pour préparer les voyageurs au prochain pont de la Pentecôte, Air Indemnité a analysé près de 110 000 vols au départ et à l'arrivée des 5 plus grands aéroports français² pour en tirer des enseignements et des conseils pour ceux qui prendront l'avion à l'occasion du prochain pont.

Judi et vendredi : les pires jours pour partir en vacances ?

Du 30 avril au 31 mai 2015, dans le sens des départs et arrivées, près de 173 000 voyageurs ont vu leur séjour être impacté par des annulations ou des retards supérieurs à 2 heures.

Dans le sens des départs : le jeudi semble être le jour record pour les annulations de vols avec une part de 24 % et le vendredi le jour des retards avec une part de 28 %.

Dans le sens des retours : les voyageurs peuvent privilégier un retour en France le mardi, jour où les retards et annulations sont les moins importants.



Les destinations aériennes les plus impactées par les annulations et retards en mai 2015

Les voyageurs à destination de l'Europe et des Etats-Unis sont les plus susceptibles de connaître des annulations ou retards. En termes de fréquence de vol impacté, la Belgique se positionne en haut du classement (1 vol sur 29), l'Italie en seconde position (1 vol sur 31) et les Etats-Unis sortent également du lot avec une fréquence de 1 vol sur 34 annulé ou retardé.

Passagers aériens Français : quels sont vos droits ?

Le règlement européen 261/2004 du 11 février 2004, complété par les arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 19 novembre 2009 et du 23 octobre 2012, a renforcé les droits du passager aérien.

En cas d'annulation de vol, de retard supérieur à 3 h, de correspondance manquée ou de surbooking, le passager est susceptible d'obtenir de sa compagnie aérienne une indemnisation dans les conditions suivantes :

- 250 euros pour les vols <1500 km
- 400 euros pour les vols <3500 km
- 600 euros pour les autres vols >3500 km (à l'exception des vols intracommunautaires où l'indemnité est limitée à 400 euros)

Ce règlement s'applique à tous les vols au départ d'un aéroport de l'Union Européenne ainsi qu'aux vols à l'arrivée dans l'Union Européenne s'ils sont opérés par un transporteur européen. Un certain nombre de conditions prévues par la réglementation peuvent toutefois exonérer la compagnie aérienne de toute indemnisation du passager. L'éligibilité d'un dossier est donc complexe. Pas simple pour un passager de s'y retrouver.

D'ailleurs, dans les faits, 63 % des passagers européens et 71 % des passagers français déclarent ne pas connaître leurs droits en cas d'annulation, de retard ou de surbooking et seuls 5 à 10 % des passagers qui pourraient prétendre à une indemnisation font les démarches pour l'obtenir.



Que faire en cas de retard, correspondance manquée, annulation ou surbooking ?

En cas de retard, correspondance manquée, annulation ou surbooking, et dans le cas où les vols sont éligibles à une indemnité, les passagers peuvent s'adresser au service réclamation ou client de leur compagnie aérienne ou à la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) pour faire valoir une indemnisation dans les 2 ans qui suivent le vol en question.

S'ils veulent maximiser leur chance de se faire indemniser, plus rapidement et plus sereinement qu'en suivant cette procédure, ils peuvent déposer leur dossier en quelques minutes sur Air Indemnité. Le

site met à la disposition des passagers ses experts en matière d'indemnisation aérienne qui se chargent de faire les démarches à leur place :

1. Dépôt de la réclamation en un clic via un formulaire accessible sur [Air Indemnit .com](http://AirIndemnite.com)
2. Prise en charge de la totalit  du traitement de la r clamation par un conseiller expert attitr 
3. Pas d'engagement financier : Air-Indemnit  se r mun re uniquement par une commission pr lev e sur l'indemnit  per ue par le passager
4. Le montant de l'indemnisation est directement vers  sur le compte bancaire du client d s la fin de la proc dure.

¹ Au d part de tous les a roports fran ais – p riode  tudi e du 4 au 8 mai 2016

²A roports analys s : Paris Charles-de-Gaulle, Paris-Orly, Marseille-Provence, Nice C te-d'Azur et Lyon Saint-Exup ry.
P riode  tudi e : du 30 avril au 31 mai 2015.

A propos de Air Indemnit 

Air Indemnit  est pionni re et leader sur le m tier de l'indemnisation des passagers a riens.

Elle propose aux passagers a riens victimes d'annulation de vol, de retard excessif, ou de surbooking de prendre en charge la totalit  de leur processus de r clamation et d'accro tre leur chance de r ussite en France et   l'international. Gr ce   son expertise r glementaire et   sa ma trise technologique, Air-indemnit .com facilite la vie des passagers en leur permettant tr s simplement d' tre indemnis s jusqu'  600 euros selon la distance du vol parcouru. Depuis 2007, ce sont plus de 100.000 passagers qui ont profit  des services d'Air-indemnit .com avec un taux de satisfaction client de plus de 97%.

Air-indemnit .com est compos e d'une vingtaine de personnes engag es aux c t s des clients, toutes d sireuses d'apporter leur expertise et leur savoir-faire avec une approche personnalis e.

<https://www.air-indemnite.com/fr>

Contacts presse

Rumeur Publique

Anne-Lise Ibrahimoff – Audrey No l

01 55 74 52 00 – airindemnite@rumeurpublique.fr